

Offre fixe

Forfaits de communication mensuels avec ou sans abonnement téléphonique, valables depuis une ligne fixe.
Offres réservée à toute personne morale domiciliée en Guyane.

Forfaits et tarifs

	Appels à l'usage	Forfait Illimité 24h/24 vers plus de 100 destinations
Tarifs	A la consommation	29,90 € HT/mois
Abonnement téléphonique		10 € HT/mois

Durée minimale d'engagement

6 mois

Description de l'offre

Appels à l'usage	Appels facturés à la minute, selon la grille tarifaire à la minute SFR. Grille tarifaire disponible en téléchargement sur http://entreprise.sfrcaraibe.fr
Forfait d'appels illimités 24h/24	Appels illimités tous les jours quelle que soit l'heure vers les fixes et mobiles du département, les fixes et mobiles Métropole et plus de 100 destinations internationales. Voir la liste ci-dessous.

Fixes inclus	Luxembourg	Venezuela	Métropole
Afrique du sud	Macao	Vietnam	Nigeria
Algérie	Malaisie	Fixes et mobiles inclus	Nouvelle Zélande
Andorre	Martinique	Allemagne	Ouzbékistan
Argentine	Mayotte	Autriche	Pays bas
Australie	Mexique	Belgique	Porto Rico
Brésil	Monaco	Canada	Portugal
Bulgarie	Norvège	Chine	Saint pierre et Miquelon
Chili	Pakistan	Colombie	Singapour
Chypre	Panama	Corée du sud	Suède
Costa Rica	Pérou	Espagne	Thaïlande
Croatie	Pologne	Espagne îles Canaries	Turquie
Danemark	République Dominicaine	Gibraltar	Uruguay
Grèce	République Tchèque	Guyane	USA
Guadeloupe	Réunion	Hongkong	Mobiles inclus
Guatemala	Roumanie	Hongrie	Bangladesh
Indonésie	Royaume uni	Iles Vierges Américaines	Finlande
Irlande	Russie	Inde	
Israël	Saint martin	Kenya	
Italie	Suisse	Laos	
Japon	Taiwan	Malte	

Une destination correspond à l'aboutissement d'un appel vers un fixe ou un mobile d'un pays donné. Fixe et mobile étant considérés comme 2 aboutissements différents donc 2 destinations différentes.

Dans le cas d'une offre sans abonnement téléphonique, les numéros courts, spéciaux, Internet sont facturés par l'opérateur historique.

Le Client s'engage à accéder au réseau pour un usage « normal » et à ne pas dépasser une durée de deux (2) heures consécutives de communication par appel, durée correspondant à un usage normal grand public. Outremer Telecom se réserve le droit, après avertissement, de facturer tous les appels, y compris les appels émis sur la tranche horaire « illimitée », en cas d'utilisation abusive et/ou frauduleuse par le Client.

Services inclus

- Options de restriction : restriction en Local, en Local + mobile, en Régional ou en National
- Consultation des encours de consommation : par téléphone en contactant le Service Client ou par internet.